

Compte-rendu du Groupe de Travail **Forêts et Landes**

Mardi 27 mars 2012, 9h30-12h30, salles Aunis et Saintonge, DREAL, Poitiers

Rappel ordre du jour

- La démarche SRCE, rappels et contenus ; place et attendus des ateliers dans la démarche d'élaboration,
- Retour sur le séminaire,
- Fiches de synthèse réalisées par le CETE Ouest,
- Principes méthodologiques d'identification de la TVB,
- Réservoirs de biodiversité et couches SIG à mobiliser,
- Liste d'espèces à considérer.

Synthèse des échanges

- Les clôtures des parcs de chasse privées et plus généralement celles des propriétés forestières jouent un rôle important dans l'isolement des populations. Faute d'informations disponibles et homogènes sur la région, ces informations seront utilisées pour nuancer la fragmentation des réservoirs de biodiversité (RB).
- La sous-trame Forêts et Landes doit intégrer les milieux forestiers humides et les forêts du littoral.
- Un travail de définition sur les landes et les forêts est à réaliser. Il doit être pris en compte la dynamique des milieux (le changement climatique entre autres). Les données de l'IFN contiennent des informations susceptibles d'être utiles.
- La cartographie devra intégrer la carte de Cassini et dans la mesure du possible les données sur les clôtures, à l'échelle régionale.
- Des précisions sur des points de méthode sont nécessaires : comment prendre en compte les espèces végétales ? Les espèces à faible potentiel de déplacement peuvent-elles également être intégrées dans la modélisation et représentées ?
- Le croisement de plusieurs critères peut aider à la modélisation des réservoirs de biodiversité. Par exemple, un critère de surface boisée minimale (100 ha ont été proposés) semble revenir à plus d'un titre.

Décisions et/ou suites de la réunion

- Il est attendu de la part des participants de l'atelier :
 - des compléments par rapport aux données SIG utilisées. Y-a-t-il d'autres données exploitables à notre échelle de travail ?
 - des propositions/critiques par rapport à l'utilisation des espèces dans la définition des réservoirs de biodiversité (les espèces utilisées pour la définition des corridors seront examinées ultérieurement) : espèces indicatrices d'une sous-trame et espèces permettant de préciser et spatialiser les RB ;

- Pour ce faire la proposition de liste des données SIG et de la liste des espèces sera tout d'abord finalisée, par la DREAL puis mise en ligne sur le site TVB. Un mail d'information sera envoyé aux participants la mise en ligne du document.
- Le prochain atelier pourrait avoir lieu à la mi-mai et portera sur les réservoirs de biodiversité.

Détail des idées échangées en séance

Introduction, démarches SRCE

- Plusieurs questions des participants portent sur la notion de prise en compte et déclinaison sur le plan réglementaire. Est-ce que le SRCE peut réglementer les hauteurs de clôtures comme les plans locaux d'urbanisme ?
- Alain VEROT explique que le SRCE a vocation à définir les continuités écologiques à l'échelle régionale. La TVB est un outil de l'aménagement du territoire mais les documents d'urbanisme sont des leviers d'actions plus cohérents. Le règlement du PLU peut apporter des prescriptions pour les clôtures en zones naturelles et agricoles.

Des éléments de réponse pour les enjeux régionaux

- Maxence RONCHI explique qu'aujourd'hui il est difficile d'avoir des informations précises sur les petites enceintes privées. Les grands parcs de chasses privés (dont la superficie dépasse généralement 40 hectares) sont par contre retirés des ACCA et des demandes de plan de chasse sont formulées ; ils sont connus des fédérations.
- Pour essayer de connaître les surfaces en grillagées défavorable aux passages de la grande faune, l'ONCFS a lancé une enquête sur les milieux clos.
- Pour les clôtures, l'utilisation des Plans Simples de Gestion n'est pas opportune du fait de la durée de validité des documents.
- Face à cette question de l'enrillagement, Maxence RONCHI explique qu'il est très difficile d'avoir une connaissance fine des périmètres enrillagés ; cette information est difficilement cartographiable à l'échelle de la région (voir données SIG).
- Jean-Marc THIRION rappelle que les grillages fins posent également des problèmes de circulation pour la petite faune, notamment les amphibiens. Les problématiques soulevaient au sujet des surfaces enrillagées en forêt sont donc aussi importante sur la petite que sur la grande faune.

Retour du séminaire

- De l'avis général, le Blanc du Poitou, espèce mis en exergue dans la présentation, n'est pas une espèce endémique de la Région Poitou-Charentes. Julian BRANCIFORTI estime que le peuplier noir est plus intéressant sur le plan de la biodiversité.
- La brande du Poitou est un milieu particulier en Poitou-Charentes, il existe un lien fort entre la forêt et la lande qui historiquement correspond à de la forêt dégradée. Par ailleurs, l'évolution de la lande n'est pas identique partout, en effet, il existe des massifs où la lande évolue rapidement et d'autres où elle évolue plus lentement vers la forêt. Sur le caractère historique de la lande, Alain PERSUY rappelle que la lande est associée à la forêt, les deux milieux ne peuvent être dissociés.

- Dans la sous-trame Forêts et Landes, les boisements humides sont également à prendre en compte. En effet, au regard des communautés d'espèces qui lui sont liées, les espèces comme la marte et la genette sont aussi rattachées aux espaces de forêts et de landes.
- Concernant les espaces de forêts et de milieux humides, il est important de ne pas se limiter à la région. Perrine VERMEERSCH qui travaille sur la cartographie de Poitou-Charentes mais aussi sur celle d'Aquitaine, rappelle la cohérence nationale qui est demandée vis-à-vis des régions limitrophes. Cette prise en compte de la cohérence interrégionale débute par la délimitation de l'aire d'étude : aire régionale étendue à une bande de 20 kms autour.

Fiche enjeux

Etat des lieux des fiches de synthèse

- Céline GRACIEUX souligne une erreur dans la présentation puisque 141 sites de landes en Charente-Maritime ont été identifiés (données 2006). De plus, elle rappelle qu'il y a eu en 2009 des mises à jour faites sur ce sujet.
- Plusieurs demandes concernent des précisions dans les définitions des landes et dans leur prise en compte :
 - Qu'est ce qu'un site de landes ? Est ce un site dont la superficie est supérieure à 1 ha, sachant que certains sites font plus de 200 ha ?
 - Quand il y a plusieurs patches de landes au sein d'une forêt, considère-t-on un seul site ?
- Il a été rappelé que l'IFN s'intéresse aux types de landes. Il existe des données sur la fragmentation de l'espace : on arrive à avoir des lisières boisées sur la surface boisée. Ces données pourraient donc servir à l'échelle régionale pour identifier les surfaces de landes.
- Afin de mieux définir les caractéristiques des sites de landes, il est important de voir sur les surfaces forestières à quelle échelle sommes-nous pour décider de la surface fonctionnelle de prise en compte des landes (surface supérieure à 5 ha ?).
- Il est important de préciser dans les fiches de synthèse, la définition des Landes et le contexte des chiffres utilisés : par exemple, sur la région Poitou-Charentes, les landes représenteraient 2% du couvert végétal régional. Le chiffre suscite des étonnements. Le pourcentage se rapporte à la surface boisée totale ou à la surface des milieux naturels ?
- Les caractéristiques des landes devront également être revues : la définition actuelle précise « formation végétale inférieure à 2 mètres », hors la Brande du Poitou dépasse généralement les 2 mètres.
- Les landes correspondent à des mosaïques de couvert végétal composées de lisières hautes et de prairies. Les espèces structurantes des landes sont les sous-arbrisseaux ; les espèces patrimoniales se localisent dans les prairies ou les lisières.
- Pour François LEFEVRE et Patrice MOREAU, il est important de proposer une définition des landes ainsi que des milieux boisés. François LEFEVRE rajoute qu'il faut préciser les références qui sont utilisées (retour sur l'exemple des 2% de landes). De plus, suite aux tempêtes, des perturbations écologiques importantes ont modifié les milieux, ceci est également à prendre en compte (appréhension des changements climatiques).
- Pour Jean-Dominique SERIOT, il y a une dynamique spatio-temporelle qui doit être prise en compte, le SRCE est un outil d'analyse de l'évolution des espaces et des espèces.
- Alain VEROT précise que l'intérêt du SRCE n'est pas de tout figer ; il ne constitue pas un zonage prescriptif supplémentaire entraînant une « mise sous cloche ». Le SRCE doit être révisé tous les 6 ans et doit prendre en compte ces notions d'évolution.

- François CAILLAUD explique qu'il existe une évolution courante et quotidienne de la gestion forestière. Il souhaite des précisions sur les points d'état des lieux présentés : évolutions libres des espaces forestiers ; handicap pour la gestion du foncier et de l'hétérogénéité des pratiques sylvicoles.
- François LEFEVRE rappelle l'importance des classes d'âges des parcelles forestières à prendre en compte lors des reboisements. A quel moment, on retrouve des phases propices à des espèces patrimoniales ou/et endémiques ? Il est important de mentionner également les perturbations majeures dues aux tempêtes.
- Jean-Dominique SERIOT rappelle la nécessité de s'intéresser, dans le SRCE, aux espèces à faible dispersion comme les amphibiens, qui possèdent une partie de leur cycle biologique dans les milieux arborés.
- Frédéric FY évoque un travail de géoréférencement des landes en Poitou-Charentes. Le côté dynamique de ces espaces est cependant difficile à appréhender.
- François LEFEVRE se demande si les landes se caractérisent par des espèces de milieux ouverts ou des espèces de milieux fermés.

Pressions sur la sous-trame

- François CAILLAUD aborde la question des milieux clôturés fragmentants comme la Ligne à Grande Vitesse Tours/Bordeaux qui sera équipée de clôtures en 2016 et 2017. Sur ce point, Alain VEROT rappelle que le chantier de la ligne TGV débute et qu'il s'agit d'un élément fragmentant pour le déplacement des espèces. Cependant, les ouvrages réalisés pour le maintien des continuités écologiques seront pris en compte.
- D'autres projets d'aménagements sont en cours et seront considérés comme fragmentants :
 - L'A831 qui reliera Fontenay le Comte à Rochefort
 - La ligne TGV Poitiers – Limoges
- Sur les premiers éléments de réflexions des pressions de la sous-trame forêts et landes, Patrice MOREAU et Alain PERSUY ne voient pas de manière évidente l'interconnexion entre les 3 points abordés et la gestion du foncier. Un approfondissement des pressions doit être réalisé.
- Alain VEROT précise la position proposée sur les projets d'infrastructures :
 - ceux dont les travaux et projets sont actés seront pris en compte dans les éléments fragmentants du territoire. Le manque d'éléments précis sur le trajet et leur potentiel de fragmentation incite à les présenter uniquement comme des enjeux régionaux et non dans la cartographie.
 - ceux moins avancés devront prendre en compte la remise en bon état et la préservation des continuités écologiques : revoir les gabarits d'ouvrage, passage grand gibier à élargir aux autres espèces...
- Sur les nouveaux projets, Maxence RONCHI s'interroge sur la réaction des espèces et par exemple du cerf à ces nouvelles infrastructures (impact du bruit, etc.).
- Jean-Dominique SERIOT rappelle que les éléments fragmentants émettent également une perturbation sonore très importante. Ces éléments ne sont pourtant pas être pris en compte.

Principes méthodologiques et couches SIG

- L'évolution des massifs forestiers peut-être identifié à l'aide des cartes de Cassini, déjà numérisées sur une grande partie de la région Poitou-Charentes. Les cartes de Cassini permettraient de mettre en évidence les forêts très anciennes, qui possèdent une richesse spécifique intéressante. Un échange avec François LEFEVRE doit permettre d'identifier les dalles des cartes de Cassini qui restent à numériser.

- Les données SIG sur les clôtures sont très disparates. Sans données homogènes à l'échelle régionale, les clôtures ne peuvent pas être prises en compte dans le modèle. Certains départements (Charente-Maritime et Vienne) disposent des plans de chasse numérisés ; inversement, la Charente et les Deux-Sèvres n'ont pas de plans numériques. Mais, une superposition finale peut être proposée afin de nuancer les possibilités sur les départements sur lesquels les données existent.
- Pour l'enrillagement, l'ONCFS possède une compilation des données à l'échelle régionale, mais ces données ne sont pas actualisées ni exhaustives.
- Les cultures intensives peuvent être problématiques pour le déplacement de certaines espèces. Par exemple, le labour constitue un obstacle infranchissable pour le Triton. Perrine VERMEERSCH rappelle que les données de la couche Repère Graphique Parcellaire (RGP), dont les données sont actualisées et disponibles pour 2011, permettent de différencier les types de culture ; ainsi pourront être identifiés les espaces fragmentants dans un premier temps, puis dans un second temps les coefficients de friction.
- Il existe une cartographie des landes croisées avec certaines données qui serait exploitable. Les données sont diffusables et utilisables pour la modélisation. Voir avec la LPO de la Vienne.
- Frédéric FY demande comment vont être pris en compte les lisières ? Est-ce qu'il y aura une identification particulière et une distinction entre lisières et landes ? François LEFEVRE précise qu'il existe des données sur les lisières dans l'IFN.

La prise en compte des espèces pour l'identification et la hiérarchisation des réservoirs de biodiversité

La liste des espèces présentées dans le document de séance est un document de travail présentant seulement les espèces animales. Un tableau plus exhaustif prenant en compte les invertébrés et les espèces végétales sera disponible en téléchargement sur le site de la TVB Poitou-Charentes.

- Frédéric FY remarque l'absence d'espèces végétales sur la liste, seules les espèces animales a fort potentiel de dispersions sont présentés. Il y a donc un risque de surestimation des corridors écologiques.
- Jean-Dominique SERIOT estime que le choix des espèces est très sensible. A l'échelle du siècle, les régressions dues au changement climatique peuvent être fortes. Une modélisation faite par le CRNS va dans ce sens. L'association remarque que les espèces prises réagissent fortement aux changements climatiques.
- Pour Stéphane MAGRI, les espèces végétales ne sont pas prises en compte par le COMOP, seules les espèces animales le sont.
- Pour Alain VEROT: on peut s'interroger sur les essences forestières aussi, en particulier pour la prise en compte des espèces végétales invasives.
- Maxence RONCHI rappelle que le chevreuil est également très présent en milieu forestier. Alain VEROT indique qu'il est moins représentatif de la sous trame forêts et landes que le cerf. En effet, il se déplace aussi sur des espaces plus ouverts.
- Pour le conservatoire botanique, il existe des échelles complémentaires dans la modélisation des déplacements des espèces. Les niveaux de dispersion et diffusion s'appréhendent à différentes échelles : petite pour le cerf par exemple et grande pour les amphibiens. A ces échelles de dispersions s'ajoute la difficulté de leur représentation à l'échelle régionale. François LEFEVRE se demande comment coupler les différentes échelles de dispersion.

- Alain VEROT précise que les espèces vont d'abord servir à hiérarchiser les réservoirs de biodiversité et ensuite les corridors écologiques. Mais sans inventaires, les espèces ne peuvent pas être prises en compte, c'est le facteur limitant.
- Jean-Dominique SERIOT propose de baser le travail de modélisation sur la fonctionnalité. On considère qu'un boisement peut accueillir une large part de l'avifaune à partir de 100 ha par exemple. Ceci est effectivement important pour la mobilisation des réservoirs de biodiversité (RB).
- Bernard Hery rappelle enfin qu'il existe une note méthodologique plus complète qui a été rédigée par le CETE SO. Cette note présente l'ensemble des critères utilisés, elle est disponible et téléchargeable sur le site internet.

Structures représentées et personnes présentes

Organisme	Nom
Agence MTDA	Caroline BOUSQUET
Agence MTDA	Hubert D'AVEZAC
Centre d'Etudes Techniques du Sud-Ouest, unité environnement	Stéphane MAGRI
Centre d'Etudes Techniques du Sud-Ouest, unité environnement	Perrine VERMEERSCH
Centre Régional de la Propriété Forestière	Alain PERSUY
Conseil Régional	Gilles BERTONCINI
Conseil Régional	Anne-Sophie CHAPLAIN
Conseil Régional	Sandrine GOBIN
Conservatoire Botanique National Sud Atlantique	Frédéric FY
Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou Charentes	Julian BRANCIFORTI
Coopérative des Forêts du Sud	François CAILLAUD
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, unité forêt	François LEFEVRE
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Bernard HERY
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Philippe LANDAIS
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Héloïse MAUROUARD
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Jean Moussu
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Alain VEROT
Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne	Maxence RONCHI
OBIOS-Objectifs Biodiversités	Jean-Dominique SERIOT
OBIOS -Objectifs Biodiversités	Jean-Marc THIRION
Office National des Forêts	Guylaine ARCHEVEQUE
Office National des Forêts	Patrice MOREAU
Poitou-Charentes Nature	Céline GRACIEUX